

LE SÉNAT

Le vendredi 31 décembre 1971

La séance est ouverte à 11 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LES MEDIA

VENTE DE JOURNAUX INDÉPENDANTS—QUESTION DE PRIVILÈGE

[Traduction]

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, je voudrais soulever la question de privilège. La question que j'aimerais poser au leader du gouvernement est si urgente, à mon avis, qu'il vaudrait mieux la poser maintenant et non plus tard dans la journée. Par conséquent, nonobstant l'article 19 du Règlement, je demande la permission du Sénat pour poser ma question maintenant.

Son Honneur le Président: Les honorables sénateurs acceptent-ils donc que le sénateur Davey pose sa question maintenant?

Des voix: D'accord.

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, il y a plus de deux mois, soit le 28 octobre exactement, par suite de la disparition de trois quotidiens ontariens indépendants qui font maintenant partie d'un groupe, j'ai demandé au leader du gouvernement s'il ne trouvait pas comme moi regrettable que le gouvernement n'ait pas mis en application la recommandation de notre comité spécial des media quant à la création d'un Conseil de surveillance de la propriété de la presse. Le sénateur Martin nous a répondu en nous assurant qu'il porterait à nouveau cette question à l'attention de ses collègues du cabinet.

Entretemps, à la fin de novembre, un autre quotidien indépendant, il s'agissait cette fois du *Post* du Cap-Breton, est devenu la propriété d'une chaîne lorsqu'il a été acheté par la «Thomson Newspapers Limited». Plus tôt, ce mois-ci, à la Chambre des communes, le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré que les recommandations du comité du Sénat sur les moyens de communication de masse étaient à l'étude, même si le gouvernement n'avait pas encore examiné sa position relativement à ces recommandations. Étant donné tous les événements susmentionnés et vu que le Parlement s'ajournera probablement pour une période de six semaines, tenant compte également de la rumeur que d'autres quotidiens indépendants parmi ceux qui n'ont pas encore été achetés par une chaîne le seraient bientôt, je me demande si le leader du gouvernement pourrait fournir certains commentaires sur la situation en général ou nous donner au moins la promesse qu'il fera tout en son pouvoir pour faire examiner par le gouvernement aussitôt que possible les recommandations du comité du Sénat en ce qui a trait aux problèmes de la concentration de la propriété des media.

• (1100)

L'honorable Paul Martin: Messieurs les sénateurs, ce matin le sénateur Davey a eu l'amabilité de m'avertir qu'il poserait cette question, qui, à mon avis, est importante.

J'ai signalé ce problème au gouvernement après qu'une question m'a été posée à ce sujet il y a quelques semaines. Le sénateur Davey doit se souvenir que j'ai exprimé certains doutes au sujet de la situation constitutionnelle d'un conseil de surveillance vu qu'un arrangement particulier porte sur les affaires intérieures d'une province. Le ministre de la Justice étudie cette question. Il est possible que même mes réserves soient injustifiées. En tout cas, la question est à l'étude. Il n'y a pas de doute que le ministre de la Justice l'étudiera personnellement.

Je la soumettrai également au gouvernement. En attendant, je voudrais signaler qu'en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, des mesures ont été prises à l'égard d'une organisation journalistique, dans la province du Nouveau-Brunswick. Les tribunaux en ont été saisi. Par conséquent, il serait inopportun que je formule d'autres remarques en plus de la déclaration que j'ai faite au sujet de cette situation.

Le ministre de la Consommation et des Corporations avec qui j'en ai discuté ce matin, après que le sénateur Davey m'a fait part de son intention de poser cette question, m'a avisé qu'en vertu de la loi sur la concurrence, telle qu'elle est rédigée et le sera à l'avenir, l'établissement d'un tribunal qui serait également chargé d'étudier ce genre de question, est prévu.

Je peux assurer le sénateur Davey et tous les honorables sénateurs que je ne manquerai pas de signaler ce problème au gouvernement.

L'honorable M. Benidickson: Pourrais-je poser une question supplémentaire? Le leader du gouvernement a parlé de la loi sur la concurrence «à la fois telle qu'elle est et telle qu'elle sera». Je pense qu'il se réfère à la loi sur la concurrence sous la forme qu'elle revêt maintenant en première lecture dans la session actuelle. On a indiqué que la loi sur la concurrence serait révisée et déposée de nouveau lors d'une session ultérieure. Est-ce cela que le sénateur Martin veut dire par l'expression «comme elle sera»?

L'honorable M. Martin: Oui, c'est exact et je remercie le sénateur Bénidickson de m'avoir donné l'occasion d'éclaircir ce point.

LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

1^{re} LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu de la Chambre des communes un message accompagné du bill C-176, tendant à créer le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation de produits de ferme.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

2^e LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la deuxième fois?